

LE POUVOIR DES MILITAIRES, ENTRE PLURALISME LIMITÉ ET DÉMOCRATIE

Jean Joana (Université Montpellier I/CEPEL)

Depuis le début des années 1990, le contrôle politique des militaires est une thématique qui connaît un regain d'intérêt en science politique. Les changements intervenus dans l'équilibre du monde du fait de la fin de la guerre froide et leur impact sur les relations entre hiérarchie militaire et gouvernements civils ont ainsi été interrogés (Desch, 1999). Par ailleurs, les multiples conflits intervenus entre les administrations Clinton et Bush et leurs chefs militaires, ont suscité un débat sur la crise des relations civils-militaires aux États-Unis, marqué par la publication de nombreux ouvrages ou de numéros spéciaux de revues (*Armed forces and Society*, 1994 ; Snider, Carlton Crew, 1995 ; Kohn R. H. 1994, 2002 ; *Journal for Strategic Studies*, 2003). L'essor de ces interrogations s'est accompagné d'une réflexion sur les outils théoriques et la validité des modèles d'analyse existant pour rendre compte des modalités de ce contrôle dans le cadre des régimes démocratiques (Feaver, 1996a, 1996b, 1999; Bland, 1999 ; Burk, 2002). Ces travaux ont notamment souligné l'excessive focalisation de la littérature existante sur le problème des coups d'Etat, qui la rend inadaptée à la situation de régimes démocratiques dans lesquelles cette éventualité n'est guère crédible, et sur « l'ethnocentrisme » des approches existantes (Bland, 1999, Feaver, 1999). De manière générale, le traitement comparé de cette question du contrôle politique des militaires en démocratie se heurte à la difficulté d'établir une grille d'analyse transversale, permettant de rendre compte des nuances dans les modalités de ce contrôle sans se limiter aux seuls dénombrements des conflits ouverts intervenus ici ou là.

Le décloisonnement de l'analyse de ces modes de contrôle politique des militaires apparaît donc comme un enjeu majeur pour poser les bases de cette comparaison. Une ouverture vers des problématiques plus larges, au croisement de la sociologie politique et de l'analyse des politiques publiques, apparaît notamment indispensable. Dans cette perspective, un détour par la sociologie comparative des régimes politiques menée par J. Linz apparaît comme une première possibilité. Il y a certes un paradoxe à chercher dans l'œuvre de J. Linz des réponses à cette question du contrôle politique des militaires. Confronté à de multiples reprises à l'interventionnisme des militaires en politique, il n'a eu de cesse, en effet, de renvoyer cette question à des logiques et aux jeux d'acteurs plus politiques. Les militaires n'occupent qu'une place subsidiaire dans les réflexions de J. Linz sur la typologie des régimes politiques et leurs transformations (Linz, 1975 ; Linz, Stepan, 1978, Linz, Stepan, 1996). Ils n'y apparaissent que comme des acteurs parmi d'autres, dans le cadre de la mise en place et des transformations des régimes démocratiques et non démocratiques. C'est justement ce décalage qui nous semble prometteur en l'occurrence. Les multiples collaborations qu'il a menées avec A. Stepan, dont on connaît par ailleurs la contribution à la réflexion sur cette question du contrôle politique des militaires, confirment en outre l'intérêt de l'exercice. Les particularités de son approche comparative, mettant davantage l'accent sur la reconstitution de processus complexe que sur le test systématique de variables prédéfinies, rendent par ailleurs envisageable une tentative de généralisation aux régimes démocratiques de réflexions d'abord produites pour rendre compte de situation non démocratiques.

Nous allons donc d'abord examiner l'état du débat sur ce contrôle politique des militaires, tel qu'il se développe à partir des années 1960 principalement aux États-Unis. Le traitement

réservé aux militaires dans la réflexion de J. Linz sur les régimes politiques, et la manière dont il s'insère, ou ne s'insère pas, dans le débat feront l'objet d'un deuxième temps. Dans une troisième partie conclusive, nous tenterons d'apprécier la portée et les limites de cette réflexion pour une comparaison des modalités de contrôle politique des militaires dans la démocratie contemporaine.

Militarisme et contrôle politique des militaires

Initié au tournant de la seconde guerre mondiale, ce débat sur le contrôle politique des militaires se développe principalement en réaction aux dangers que l'essor du militarisme fait courir à la démocratie américaine. Parallèlement, le rôle inédit tenu par les militaires dans les nouvelles nations qui accèdent à l'indépendance après le second conflit mondial vont contribuer à relancer le débat.

Les militaires contre la démocratie ?

Le débat sur le rôle des militaires en politique émerge au cours des années 1930, à partir d'une réflexion sur l'évolution générale des sociétés contemporaines. En la matière, les remarques d'H. Lasswell à propos de l'apparition de ce qu'il appelle l'Etat caserne (« Garrison State ») acquiert une portée séminale. Elle s'insère dans une critique plus générale des analyses d'A. Comte et d'H. Spencer sur les sociétés industrielles. Pour Lasswell, l'innovation technologique que constitue le développement de la puissance aérienne au cours des années 1930 provoque une démocratisation du risque qui abolie la distinction entre civils et militaires au sein des sociétés. L'omniprésence de cette menace donne aux « spécialistes de la violence » que sont les militaires une place privilégiée au sein de sociétés jusque-là dominées par la figure de l'industriel. « L'Etat caserne » se caractérise ainsi par une soumission de l'ensemble de la vie sociale et économique aux impératifs de la guerre (Lasswell, 1937, 1997). Bien qu'il élabore cette notion pour rendre compte de la confrontation entre la Chine et le Japon à la fin des années 1930, H. Lasswell n'hésite pas à prophétiser sa généralisation. L'une de ses interrogations porte notamment sur la compatibilité de cette nouvelle forme d'Etat avec les valeurs démocratiques, et notamment celles qui fondent le système politique des Etats-Unis (Lasswell, 1941, 1997). Ces craintes sont d'ailleurs relayées par un certain nombre de travaux historiques consacrés à l'essor du « militarisme » dans les Etats contemporains (Vagst, 1967, 1^o ed. 1937). Dans l'immédiat après guerre, des auteurs soulignent combien cette situation remet en cause la tradition d'antimilitarisme, entendue comme le refus d'un appareil militaire développé et fondé sur la conscription, qui est réputée fonder la démocratie américaine jusqu'au début du XX^e siècle (Erkirch, 1972, 1^o ed. 1956). C'est notamment dans ce contexte que paraît *l'Elite du pouvoir* de C. W. Mills dont on oublie souvent qu'il souligne « l'avènement des militaires » dans les cercles du pouvoir nord-américains de l'après seconde guerre mondiale (Mills, 1969, 1^o ed. 1956).

Une première réponse, rassurante, à cette apparente contradiction entre les valeurs qui fondent la démocratie américaine et la montée en puissance des militaires en son sein est offerte par *The Soldier and the State* de S. P. Huntington, publié en 1957 (Huntington, 1985, 1^o d. 1957). L'ouvrage vaut par la position qu'il adopte dans le débat initié par les travaux de H. Lasswell, mais surtout par le statut qu'il va acquérir dans la réflexion sur les rapports entre militaires et gouvernants civils. Même s'il aborde de manière plus générale les conditions d'élaboration de la politique de sécurité nationale d'un Etat, l'auteur s'intéresse tout particulièrement à la dimension institutionnelle de celle-ci, c'est-à-dire aux mesures concernant la définition des rapports entre l'armée et l'Etat et l'élaboration des choix faits en matière de défense. Il

souligne que cette politique institutionnelle est soumise à deux types de pression, l'une d'ordre fonctionnel, découlant de la nécessité de s'adapter aux menaces qui pèsent sur le pays et l'autre d'ordre sociétal, qui émane des groupes sociaux, des idéologies et des institutions qui composent la société. Ces deux pressions s'exercent selon lui de façon forcément contradictoires, et notamment dans le cas de la démocratie américaine, où les principes et les valeurs qui la fondent sont radicalement opposées à ceux qu'exige l'efficacité de l'appareil de défense. Cette contradiction se résout, selon l'auteur, dans un processus qui caractérise les armées occidentales depuis le XIX^e siècle : l'émergence d'un corps d'officiers constituant une profession à part entière, du fait de la spécificité de leurs compétences, de la mission qui leur incombe et de l'esprit de corps qui les caractérisent (Huntington, 1985, p. 11). Selon l'auteur, ce professionnalisme des militaires est la meilleure garantie pour la stabilité du système politique, le respect des autorités civiles et la soumission à leur décision faisant partie intégrante des valeurs sur lesquelles il s'appuie. Dans cette perspective, le meilleur moyen de protéger la société contre ces militaires professionnels est de respecter au maximum leur autonomie pour tout ce qui touche aux questions de défense, en s'abstenant d'interférer dans les modes d'organisation et de fonctionnement des forces armées.

Le principal apport de l'ouvrage de S. Huntington est donc de mettre l'accent sur les transformations qu'a connues l'institution militaire depuis le XIX^e siècle. Contre des approches extrapolant à partir du seul constat de la présence d'hommes en armes, ou en uniformes, dans les cercles du pouvoir, il insiste sur l'idée que cette présence prend un sens radicalement différent dès lors que l'on a affaire à des militaires professionnels. L'idéal type du « militaire professionnel » qu'il définit évoque ainsi par bien des aspects le « bureaucrate » décrit par Weber à propos des administrations civiles au cours du XIX^e siècle. Son apparition semble être la traduction au sein de l'appareil militaire de l'emprise croissante d'un mode de domination rationnelle-légal qui se généralise dans les administrations civiles de l'Etat. A ce titre, le militaire professionnel s'oppose aux modèles plus traditionnels de l'officier aristocrate ou du mercenaire. Cette démarche en termes de types idéaux de S. Huntington va cependant faire l'objet de nombreuses critiques. La première, émise par M. Janowitz (1971, 1^o ed. 1961), porte sur la description qu'il propose du corps des officiers de l'armée américaine et de ses transformations au cours du XX^e siècle. Mobilisant un matériel empirique important sur les sommets de la hiérarchie militaire aux Etats-Unis, le sociologue conteste d'abord l'hégémonie du militaire professionnel évoqué par Huntington. Il montre en effet que deux types idéaux d'officiers cohabitent au sein de l'armée américaine, le « leader héroïque » défini sur la base des valeurs traditionnelles de courage physique et d'honneur et « l'officier manager » qui se caractérise plutôt par sa maîtrise d'un certain nombre d'innovations, technologiques ou organisationnelles. Mais surtout, il insiste sur l'idée que le corps des officiers est loin de constituer un groupe parfaitement homogène, y compris sur des enjeux directement liés à la politique de défense. Leurs parcours de carrière et l'expérience qu'ils ont des différents théâtres d'opération de la seconde guerre mondiale déterminent l'accès de ces officiers à l'élite de l'armée — et/ou à des positions où ils peuvent influencer sur la politique de défense américaine — mais aussi leurs perceptions d'un certain nombre d'enjeux liés à la guerre froide. La contribution de M. Janowitz au débat est donc double. L'accent qu'il met sur cette hétérogénéité des membres de la hiérarchie de l'armée oblige d'abord à affiner le traitement réservé aux rapports entre gouvernants civils et chefs militaires. Ensuite, la distinction qu'il opère entre différents parcours de carrière, dont certains passent par l'occupation de responsabilités que faute de mieux il qualifie « d'extramilitaires », montre les limites de toute distinction claire entre « militaire » et « politique ».

Au-delà de cette réflexion sur le seul cas américain, les conclusions de *The Soldier and the State* font faire l'objet d'un deuxième type de critiques. La multiplication de coups d'Etat militaires en Amérique Latine ou dans la France de la IV^e République, mais aussi dans des pays arabes, africains ou asiatiques plus récemment indépendants, incite S. E. Finer à poser à nouveau la question du rôle politique des militaires. Fort des nombreux exemples que lui fournit l'actualité, et du bilan qu'il fait des ressources dont disposent les militaires face à des gouvernants civils, quels qu'ils soient, il insiste d'abord sur la nécessité de renverser la démarche jusque-là suivie pour aborder le problème du contrôle politique des militaires. La véritable question en la matière n'est pas selon lui de savoir pourquoi les militaires sont susceptibles d'intervenir en politique ou de s'opposer à un gouvernement civil, mais plutôt de comprendre pourquoi ils n'interviennent pas plus souvent et comment le gouvernement civil réussit à rester la règle plutôt que l'exception dans les systèmes politiques contemporains. S. E. Finer met donc en évidence ce que la réflexion de S. P. Huntington pouvait avoir de trop « américano-centré », en soulignant qu'il le modèle qu'il décrit reste largement tributaire du cas particulier qui l'a principalement inspiré. Plus largement, c'est la validité même de son idéal-type du militaire professionnel qu'il met en cause. Il souligne d'abord que ce professionnalisme ne conduit pas forcément à une neutralité politique des officiers, l'expertise dont ils se revendiquent et le sentiment national auquel ils adhèrent pouvant les conduire à penser qu'ils sont plus à même que les gouvernants civils à défendre les intérêts de leur pays. En invoquant les cas de l'Allemagne ou du Japon de l'entre-deux-guerres, eux aussi analysés par Huntington, il met en évidence le caractère tautologique de sa démonstration qui repose sur l'idée qu'un militaire professionnel est un militaire neutre politiquement, son éventuel activisme politique étant alors la preuve que ce professionnalisme n'était qu'imparfait (Finer, 1971, p. 24). Mais surtout, S. E. Finer va contribuer à renouveler le débat sur le contrôle politique des militaires en s'interrogeant sur les modalités concrètes de l'intervention en politique des militaires. Il va d'abord souligner l'extrême diversité de ces modalités, allant de la prise du pouvoir directe par les militaires à de simples jeux d'influence, en passant par des pressions, des menaces sur les gouvernants civils, voire par leur renversement au profit d'une nouvelle équipe. Il insiste ensuite sur l'impact que peuvent avoir les caractéristiques des sociétés politiques étudiées, plus ou moins tolérantes à l'égard de ces différentes formes d'interventions en politique. Dans cette perspective, c'est la culture politique de chaque pays — définie à partir du degré de consensus dont font l'objet les règles et les institutions politiques et du niveau de mobilisation de la population au sein d'organisations, politiques ou pas — qui détermine le risque d'intervention de la part des militaires.

Le débat sur le contrôle politique des militaires se développe donc d'abord à partir d'une réflexion sur la place des militaires en démocratie, et en particulier dans la démocratie américaine. Il porte d'abord sur les spécificités de l'institution militaires et de ses membres, et ses transformations historiques. Progressivement, il va être alimenté par un détour comparatiste, mené à partir de l'analyse du rôle politique des militaires dans les pays non-occidentaux.

Les militaires, acteurs du développement politique

La multiplication de travaux d'ordre comparatiste sur le rôle politique des militaires dans les pays non-occidentaux ne répond pas seulement aux exigences du débat initié par Huntington sur les membres des forces armées. Elle s'inscrit principalement dans l'essor que connaît l'approche développementaliste au cours des années 1960. La place que tiennent les militaires dans ces pays, l'augmentation du nombre de régimes militaires, vont cependant faire de cette question un enjeu de première importance.

Cette question du rôle politique des militaires est au cœur des réflexions d'auteurs éminents de l'école développementaliste. Dès 1962, E. Shils et L. Pye collaborent par exemple à un ouvrage collectif entièrement consacré à cette question (Johnson, 1962). Le premier apport de ce type de travaux réside dans la mise en évidence des postulats libéraux qui sous-tendaient jusque-là la réflexion sur le rôle politique des militaires. Les représentants de l'école développementaliste sont en effet à l'origine d'une nouvelle lecture, qualifiée de « réaliste » ou de « révisionniste » par certains (Stepan, 1971), de ce rôle. Celle-ci repose sur l'idée que l'intervention en politique des militaires, quelque en soit les formes, peut aller dans le sens du développement économique et/ou de la modernisation politique de ces pays (Lerner, Robinson, 1960). Les capacités d'organisation des forces armées, les qualités morales et le patriotisme que l'on attribue à leurs cadres pouvaient constituer des atouts pour la construction nationale et étatique (Pauker, 1959). En 1960, la restitution du pouvoir à des gouvernants civils par la junte Birmane est ainsi évoquée comme un premier exemple de ce rôle positif (Pye, 1962b). Dans une perspective un peu différente, le recrutement spécifique des forces armées dans les pays en voie de développement, principalement issus des classes moyennes, peut faire de leur intervention en politique un moyen de leur donner un rôle public qui leur est refusé par les oligarchies en place (Nun, 1965). Ce rôle modernisateur des militaires est cependant loin de faire l'unanimité au cours des années 1960. Ses promoteurs émettent un certain nombre de doutes sur la contribution que les militaires, notamment lorsqu'ils exercent directement le pouvoir, sont susceptibles d'apporter à la marche vers la démocratie (Shils, 1962). Elle n'est d'ailleurs pas exempte d'un certain nombre d'a priori idéologiques. Aux yeux de ces auteurs, le fait que les forces armées soient fréquemment les bénéficiaires de programmes d'aide de la part des Etats occidentaux est en soi un facteur de développement. De même, un régime militaire est forcément modernisateur, dès lors qu'il est la seule alternative possible à la mise en place d'un régime socialiste ou communiste, considérée comme radicalement contraire à toute modernisation (Pye, 1962a). Quelles que soient les limites de ces analyses, et leur caractère douteux sur le plan politique, elles ont cependant le mérite d'inciter à rompre avec l'idée que l'interventionnisme en politique des militaires est par nature contraire avec une possible diffusion de pratiques libérales ou démocratiques.

La deuxième contribution majeure de ces travaux comparatistes réside dans la description qu'ils fournissent de la spécificité des relations civils-militaires dans les pays en voie de développement. C'est notamment le cas de M. Janowitz qui s'applique à décrire la nature des relations entre civils et militaires dans les nouvelles nations (1964). Il insiste d'abord sur l'idée que l'implication particulière des militaires dans les changements économique, politique et sociaux de ces pays ne peut pas être appréhendée à partir des catégories traditionnelles, principalement forgées pour rendre compte de contextes occidentaux. Dans cette perspective, il distingue cinq types de régimes, autoritaires ou démocratiques, dans lesquels l'implication des militaires dans la vie publique est plus ou moins marquée. Comme S. E. Finer avant lui, il met ainsi en évidence les limites d'approches plus classiques, se limitant à analyser cette implication uniquement en terme de passivité ou d'intervention directe des militaires. Mais l'originalité de son ouvrage réside surtout dans l'attention qu'il accorde aux spécificités des forces armées elles-mêmes, auxquelles il impute leur propension plus ou moins marquée à intervenir en politique. Il met en avant cinq variables qui attestent de la situation particulière des militaires du tiers-monde par rapport à leurs homologues occidentaux : leur expérience du combat et de l'usage de la force, souvent plus faible, leurs profils de carrière, qui renvoient à des clivages plus marqués, leur recrutement social et leur niveau d'éducation, qui les placent à la fois à l'écart du plus grand nombre de la

population et des masses, les valeurs auxquelles ils adhèrent, fait de puritanisme et de patriotisme, mais aussi d'un certain attrait pour le dirigisme économique et d'un rejet prononcé du jeu politique, leur degré de cohésion plus faible enfin, du fait de leurs contacts plus marqués avec la société civile. S'il ne croit pas que ces caractéristiques fassent des militaires d'éventuels contributeurs au développement politique de leur pays, il soutient en revanche qu'elles expliquent très largement la défiance des militaires à l'égard des acteurs et des organisations politiques, leur conviction qu'ils sont plus à même de diriger leur pays et donc leur propension à intervenir dans l'exercice du pouvoir (Janowitz, 1964, p. 104).

Le débat sur le rôle politique particulier des militaires dans les pays du tiers monde oscille donc durant toutes les années 1960 entre deux interprétations. La première qui l'impute à des facteurs sociaux, au regard desquels les militaires, du fait du degré d'organisation, de cohésion, des valeurs et des compétences qui caractérisent tout armée, seraient naturellement conduit à intervenir. La seconde qui explique plutôt cette propension à intervenir, par rapport aux standards occidentaux, par les spécificités des forces armées et de leurs membres dans les pays du tiers monde. La publication en 1968 de l'ouvrage de S. Huntington, *Political Order in Changing Societies*, va faire évoluer la réflexion puisque, sans être spécifiquement consacré aux militaires, il propose une grille d'analyse générale de leur possible intervention en politique (Huntington, 1968). Ses réflexions sur le déficit d'institutionnalisation des sociétés prétoiriennes, qui les privent de la possible mise en place d'un système politique démocratique, sont trop connues pour qu'il soit besoin de les rappeler ici. Les apports de l'ouvrage à la réflexion sur le rôle politique des militaires méritent en revanche d'être précisés. Un premier constat concerne la réorientation du débat à laquelle il procède en 1968. Contrairement à la lecture qui avait pu être faite, notamment par M. Janowitz, de son livre de 1957, S. P. Huntington (ré-)affirme que la solution au problème posé par les interventions en politique des militaires n'est pas d'ordre militaire (Huntington, 2006, p. 194) et que ce sont les caractéristiques politiques des sociétés considérées qui doivent être étudiées pour y répondre. Ces interventions des militaires ne sont qu'une manifestation parmi d'autres de la politisation qui caractérise l'ensemble des forces et des institutions sociales (églises, université, syndicat...) dans une société prétoirienne où n'existent pas de structures politiques adaptées. Ce faisant, S. P. Huntington avance une deuxième idée forte pour le débat qui nous intéresse, qui est que l'exceptionnalisme des militaires dans ces sociétés doit être relativisé : tout au plus leur reconnaît-il des moyens de coercition hors du commun au sein de sociétés où le recours à la violence est le mode d'expression politique le plus répandu. Tout en normalisant le coup d'Etat comme acte politique, il en décrit ainsi les mécanismes, insistant sur la préparation et l'établissement d'une coalition, au sein de l'armée et en dehors d'elle, qu'il exige (Huntington, 2006, p. 219).

Arrivé au terme de ces premiers développements, plusieurs éléments de conclusion peuvent être avancés quant à la question du contrôle politique des militaires. Le premier concerne le lien de cette problématique avec une réflexion plus générale sur la transformation des structures étatiques. On l'a vu, le processus de professionnalisation qui affecte le corps des officiers amène à poser cette question de manière radicalement différente, en la rabattant sur celle plus générale de l'intervention en politique d'acteurs se revendiquant de compétences et de valeurs qui sont celles de tout agent de l'Etat. Dit autrement, ce constat conduit à affirmer que, contrairement à ce que pourrait laisser penser une approche historique (Tilly, 1990), le problème du contrôle politique des militaires ne se pose qu'à partir du moment où existent des militaires, au sens moderne du terme. La deuxième conclusion porte sur la possibilité d'aborder cette question à partir d'une approche comparée, empruntant à la fois aux cas des démocraties occidentales et à ceux des pays en voie de développement. La littérature

politologique que nous venons d'évoquer montre les difficultés qu'il y a à tirer des enseignements communs de l'examen croisé de démocraties où ce problème est réputé ne plus se poser et de systèmes politiques extra-occidentaux où il est au contraire considéré comme la règle. C'est sur ce dernier point qu'un détour par l'analyse comparée des régimes politiques et de leurs transformations offerte par J. Linz peut fournir quelques clés.

J. J. Linz : une approche inductive du rôle politique des militaires

Les analyses de J. Linz sont en décalage avec les traditions d'analyse que nous venons de citer. Il est régulièrement confronté à l'activisme politique des militaires sur ses terrains d'observation et reconnaît volontiers les apports à ses propres réflexions des travaux qui lui ont été consacrés. Pour autant, dans le cadre des recherches qu'il consacre à la comparaison des régimes politiques et de leurs transformations, il n'a de cesse de minorer la dimension spécifiquement « militaire » des phénomènes qu'il observe. Dans « *Totalitarian and Authoritarian Regimes* », par exemple, il débute sa présentation des régimes autoritaires par une mise en garde contre la tentation d'une typologie opposant régimes militaires et régimes civils (Linz, 1975, p. 275). A la différence des auteurs que nous venons de citer, il tend à contester le statut de variable spécifique à accorder à cette dimension militaire des phénomènes qu'il étudie. Les militaires, en tant qu'acteurs, sont plus volontiers assimilés à d'autres types de protagonistes de la dynamique de ces régimes. C'est précisément cette démarche plus inductive, qui permet d'approfondir non seulement le rôle des militaires dans les régimes autoritaires, mais également la contribution qu'ils sont susceptibles d'apporter à leurs transformations.

Les Militaires, acteurs de l'autoritarisme

C'est évidemment dans le cadre de sa comparaison des différents types de régimes que J. J. Linz est le plus fréquemment confronté à cette question du rôle politique des militaires. Si le thème de leur contrôle ne constitue pas une interrogation majeure de ses réflexions, les outils qu'il met en œuvre permettent cependant de mettre à jour quelques unes des dynamiques qui affectent les membres des forces armées dans les régimes non démocratiques et plus largement à l'occasion de leurs interventions en politique.

La question du rôle des militaires se pose principalement à propos des régimes autoritaires. Prolongeant des constatations faites par ailleurs (Perlmutter, 1977), J. Linz souligne en effet que la soumission de l'armée constitue un trait distinctif des régimes totalitaires (Linz, 1975, p. 189). Parce que leur intervention en politique apparaît plus problématique dans les régimes à « pluralisme limité », il prend plus de soin pour justifier son refus d'en faire une entrée privilégiée de ses réflexions. De manière générale, le souci qui l'anime de dépasser le seul caractère coercitif des régimes non-démocratiques explique en partie cette réticence : si les militaires ne sont pas au cœur de son dispositif de recherche, c'est d'abord parce qu'il entend mettre l'accent sur les caractéristiques politiques de ces régimes, plutôt que sur la seule répression qu'ils mettent en œuvre. Mais c'est également le caractère non systématique du rôle joué par les militaires dans ces régimes qui l'incite à ce parti-pris. Les réticences qu'il exprime à l'égard de la notion de « régime autoritaire militaire » sont révélatrices. Tout en reconnaissant le nombre important de ces régimes issus de coup d'Etat militaire ou dirigés par des gouvernants venant de l'armée, il refuse d'en faire une catégorie spécifique. Il souligne en effet que le seul fait qu'ils aient été instaurés, ou qu'ils soient dirigés, par des militaires ne dit que peu de chose sur leur organisation et sur leur pratique. Outre qu'ils se « civilisent » plus ou moins rapidement selon les cas, ils défendent des projets qui peuvent être très différents,

mais qui sont surtout peu cohérents sur le plan idéologique (Linz, 1975, p. 275). Dans ses premiers travaux sur le franquisme, il reprend ainsi les travaux de M. Janowitz sur les militaires dans les nouvelles nations qui soulignent cet aspect. Cette confusion idéologique des militaires est pour Linz une illustration de celle qui caractérise les régimes à pluralisme limité dans leur ensemble (Linz, 1970, p. 258). On peut au mieux parler de « mentalité », plutôt que d'idéologie, des militaires, et celle-ci ne suffit pas à en faire un trait distinctif de leur pouvoir. Dès lors, il remet nettement en cause le statut particulier attribué aux régimes militaires par certains développementalistes au cours de la décennie précédente.

Cette relativisation de la dimension « militaire » de ces régimes se retrouve dans la définition qu'il donne du sous-type de régimes autoritaires le plus fréquent, les « régimes bureaucratiques militaires »¹. Malgré le rôle prééminent que peut y tenir l'armée, il insiste là aussi sur les dangers qu'il y a à les qualifier de « dictature militaire », dénomination qui ne rend pas compte de la complexité de leur structure politique et du rôle que peuvent y tenir des civils (Linz, 1975, p. 285). C'est davantage leur caractère bureaucratique qui les distingue. Ce qui retient l'attention de J. Linz dans le rôle que peuvent jouer les militaires dans ce types de régimes, c'est qu'il renvoie à l'accaparement du pouvoir par des acteurs issus de l'administration. Le premier apport des analyses de Linz sur l'intervention en politique des militaires réside dans l'accent qu'il met ainsi sur le caractère bureaucratique qui distingue les membres des forces armées. Plus que des hommes en armes, ils sont des fonctionnaires en uniformes, mobilisant une approche technocratique de l'action politique. A ce titre, il fait une lecture de leur rôle différente de celle que leur attribue au même moment un auteur comme G. O'Donnell lorsqu'il évoque « l'Etat autoritaire bureaucratique argentin (O'Donnell, 1976, 1988). Ce n'est pas tant leur statut de « spécialistes de la coercition », que leur caractère technocratique qui distingue les militaires chez Juan Linz. Ce qui l'intéresse, c'est à la fois leur perception du jeu politique, et la maîtrise qu'ils revendiquent de compétences et de savoir-faire administratifs, qui rejoignent finalement celles dont peuvent se prévaloir par ailleurs des élites administratives. Dans le cadre de ces régimes les militaires font preuve d'une conviction, qu'il partage éventuellement avec d'autres acteurs, qu'ils disposent des ressources techniques leur permettant de jouer un rôle dans la direction de leur pays.

Ce constat n'est pas alors entièrement nouveau, et des auteurs soulignaient dès les années 1960 les compétences et ressources particulières dont bénéficiaient les militaires dans les pays en voie de développement. L'originalité de J. Linz est de ne pas considérer la maîtrise de ces ressources comme des qualités intrinsèques aux militaires, mais de souligner tout ce qu'elles peuvent avoir de conjoncturel. Les références qu'il fait aux travaux d'A. Stepan sur le Brésil en attestent (Stepan, 1971, 1973). Dans son ouvrage de 1971, A. Stepan souligne en effet le changement intervenu dans les attitudes des militaires brésiliens à l'égard de la politique et des gouvernants civils en particulier. Il explique notamment comment la constitution d'un gouvernement militaire en 1964, une première depuis le début du XX^e siècle, rompt avec le « modèle modérateur », qui légitimait les coups d'Etat mais imposait aux militaires de se limiter à faciliter la transition entre deux gouvernements civils. Il impute ce changement à la diffusion parmi les officiers brésiliens d'une nouvelle idéologie, qu'il qualifiera par la suite de « nouveau professionnalisme » (Stepan, 1973) en vertu de laquelle ces derniers s'estiment non seulement fondés, mais aussi capables, d'assurer eux mêmes la direction du pays. La création

¹ « Il les définit comme « des régimes autoritaires où l'on trouve une coalition dominée — mais non exclusivement contrôlée — par des officiers de l'armée et des bureaucrates, dirigeant le gouvernement, excluant ou incluant d'autres groupes sans engagement idéologique particulier, agissant de manière pragmatique dans les limites de sa mentalité bureaucratique, et ne créant, ni ne valorisant un parti unique de masse » (Linz, 1975, p. 285, traduction Genieys, Darviche, Hermet)

de *l'Escola Superior de Guerra* en 1949, mettant l'accent sur les liens entre développement économique et sécurité nationale, et mêlant sur ses bancs des officiers, mais aussi des hauts-fonctionnaires et des dirigeants d'entreprise, est à ses yeux à l'origine de ce nouveau rapport au politique des militaires brésiliens. Plus largement, l'auteur souligne que ce « nouveau professionnalisme » met en cause les limites du modèle proposé par Huntington, en montrant que le professionnalisme militaire n'est pas incompatible avec une implication dans la vie politique nationale.

Le premier apport de la réflexion de J. Linz est de souligner que le rôle particulier acquis par les militaires dans le cadre des régimes autoritaire repose avant tout sur leur statut d'agent de l'Etat. C'est à ce titre qu'ils sont susceptibles de participer, au même titre que des fonctionnaires civils, à l'exclusion politique d'un certain nombre de groupes sociaux et à la mise en œuvre d'un pluralisme limité. Dans cette perspective, il met en évidence les limites d'autres approches qui, avant lui, faisaient de l'opposition entre militaires et civils un trait distinctif de ce type de régimes. Cette distinction est d'abord contestable, on l'a dit, parce que les civils ne sont pas exclus de ces régimes et qu'ils tendent souvent à être de plus en plus présents à mesure qu'ils se stabilisent. Mais elle l'est surtout parce qu'elle ne rend pas compte des dynamiques de l'intervention en politique des militaires. D'abord parce que, comme il le souligne dans un excursus inclus dans « *Totalitarian and Authoritarian Regimes* », le succès de ces interventions ne repose pas uniquement sur les capacités coercitives des militaires, mais dépend de la légitimation dont ils peuvent bénéficier y compris en dehors de l'armée (Linz, 1975, p. 304). Ensuite, parce qu'elle tend à masquer le fait que cette intervention repose en partie sur un processus de « civilisation » des militaires, s'identifiant à des « rôles technocratiques » (Linz, 1975, p. 293).

Un deuxième intérêt de l'analyse de J. Linz du rôle politique des militaires est d'attirer l'attention sur les clivages et les transformations qui peuvent affecter l'armée dans le cadre de ces régimes autoritaires. Au-delà de l'apparente linéarité qui semble exister entre un coup d'Etat militaire et la formation d'un gouvernement dirigé par des officiers, il souligne la diversité des acteurs militaires, et des motivations qui les guident, aux différents moments de l'évolution de ces régimes (Linz, 1975, p. 302). A propos de l'Espagne, par exemple, il montre comment la consolidation du régime du général Franco s'accompagne d'un effort récurrent pour « dépolitiser » l'armée. Autrement dit, il remet là aussi en cause les postulats implicites sur lesquels reposaient les travaux antérieurs, qui faisaient de sa cohésion une des ressources majeures de l'armée en politique. Ses analyses du régime franquisme, dont il soulignera le traitement rigoureux qu'il impose à l'armée, sont certainement à l'origine de ces réflexions. Cependant, elles renvoient également à la distinction entre l'« armée comme institution de gouvernement » et « l'armée comme institution militaire » faites par A. Stepan à propos du Brésil (Stepan, 1971, p. 253). A travers cette opposition, l'auteur soulignait la distance qui pouvait se créer entre les officiers assumant des responsabilités au sein d'un gouvernement militaire et ceux restés en poste au sein de l'armée. Il montrait notamment comment leurs attitudes à l'égard du régime et vis-à-vis d'une éventuelle restitution du pouvoir aux civils pouvaient évoluer différemment et faisait de l'opposition entre ces deux tendances un des facteurs explicatifs majeurs de l'évolution du régime militaire brésilien à partir de 1964. Par ailleurs, l'accent ainsi mis sur les interactions entre système politique et institution militaire sera y compris prolongé par des travaux ultérieurs évoquant les factions pouvant exister au sein des armées et les « partis militaires » (Rouquié, 1982) qui y cohabitent.

Le principal mérite des travaux de J. Linz est donc de souligner les limites de toute généralisation hâtive à propos des interventions en politique des militaires et d'attirer l'attention sur leurs mécanismes concrets. Dans cette perspective, il souligne les limites d'une opposition trop stricte entre militaire et civil, qui ne rend pas compte des logiques de légitimation et d'action sur lesquelles elle repose. Par ailleurs, il met l'accent sur les clivages qui traversent les forces armées, et sont susceptibles de se former à l'occasion d'un gouvernement dirigé par des militaires. Les divisions qui séparent les militaires ne sont pas simplement d'ordre hiérarchique, organisationnel ou générationnel, mais peuvent renvoyer à des oppositions politiques. Il montre ainsi la perméabilité des forces armées au système politiques et à ses acteurs. Mais il met également en évidence comment les dynamiques propres à ce système politique sont susceptibles d'infléchir l'attitude des militaires. Ce constat est renforcé par les analyses qu'il fait de leur rôle dans le cadre des processus de transition.

Les militaires dans les changements de régime

La démarche inductive adoptée par J. J. Linz dans l'analyse des militaires comme acteurs des régimes autoritaire se retrouvent a fortiori dans celle qu'il fait de leur intervention dans les processus de transition. De manière générale, en effet, la spécificité de son approche de ces changements de régimes, insistant sur leur caractère contingent et l'importance de la conduite des acteurs au cours de ces processus, a été souligné (Rouquié, 1985, p. 623). C'est donc sans surprise qu'on le voit insister sur les particularités de chaque cas national en la matière. Pour autant, la grille d'interprétation qu'il mobilise fournit un certain nombre d'outils précieux quant aux modalités de cette intervention.

Certes, les militaires ne sont pas des acteurs comme les autres dans le cadre de la dynamique des changements de régime. J. Linz et A. Stepan soulignent que lorsque la décision de l'usage de la force n'est plus entre les mains des autorités politiques, mais suppose une négociation avec les détenteurs de celle-ci, le régime souffre d'une forte crise de légitimité (Linz, Stepan, 1978, p. 58). A ce titre, l'attitude de la hiérarchie militaire à l'égard du pouvoir civil apparaît comme un facteur déterminant d'un possible renversement. Pour autant, ils insistent sur le fait qu'une intervention active de sa part suppose qu'elle trouve des relais parmi les protagonistes civils du régime. En la matière, J. Linz propose une typologie des chances qu'à un régime civil d'assurer la subordination de ses militaires. Il distingue ainsi entre les modèles huntingtoniens (aristocratiques, libéral, professionnel traditionnel et communiste), les modèles « modérateurs » et du « néo-professionnalisme » avancés par Stepan, et le modèle « attentiste », reposant sur un refus de l'armée de s'engager en faveur d'un régime, son soutien au gouvernement étant conditionné par son éventuel impact sur son unité (Linz, 1975, p. 303). Seul ce dernier, qui se traduit par une non-intervention destructrice pour le régime en place, apparaît uniquement tributaire de stratégies propres aux militaires, les trois autres faisant appel à des mobilisations qui excèdent largement les rangs de l'armée.

Cette relative marginalité des militaires dans les processus de changement de régimes, si elle est concevable dans le cadre de la crise de régimes démocratiques, prend une signification différente dès lors que c'est un régime autoritaire, dominé ou pas par les militaires, qui est mis en cause. C'est évidemment une question à laquelle J. Linz est largement confronté, notamment dans le cadre de l'ouvrage qu'il consacre, avec A. Stepan, aux problèmes des transitions et consolidations démocratiques (Linz, Stepan, 1996). Fidèle à une approche déjà adoptée pour l'étude de la chute des démocraties, ils y mettent l'accent sur les caractéristiques du régimes soumis au changement, mais insistent également sur la nécessaire distinction entre « transition » et « consolidation » d'un authentique régime démocratique. Ce faisant, ils

mettent en évidence un certain nombre de variables permettant de typifier les différentes étapes et modalités des changements de régimes qui, de l'Europe du Sud à l'Amérique Latine, en passant par les anciens pays du bloc soviétique, constituent l'objet de leur réflexion.

Dans cette perspective, le rôle joué par l'Armée dans les régimes non-démocratiques concernés est un élément d'analyse d'autant plus important que les deux auteurs insistent sur l'idée que la chute de ces régimes s'explique beaucoup plus par des dissensions entre leurs soutiens que par l'action de l'opposition. Ce premier parti-pris les amène à insister sur les enjeux qu'il y a à distinguer entre des régimes où l'élite est constituée par des représentants de la hiérarchie militaire (« *Hierarchical Military* »), dont le Brésil ou l'Argentine sont des exemples, et des régimes dominés par des militaires extérieurs à cette hiérarchie (« *Nonhierarchical Military* »), comme la Grèce des colonels ou le gouvernement provisoire portugais au lendemain de la révolution des œillets. Cette distinction, qu'ils croisent avec l'opposition déjà évoquée entre « armée comme institution de gouvernement » et « armée comme institution militaire », leur permet d'avancer des premières hypothèses concernant le rôle des militaires dans les transitions et les consolidations. Dans les deux cas, tout d'abord, l'institution militaire constitue une menace latente pour le gouvernement militaire dans la mesure où elle peut estimer que les coûts d'un maintien du régime, notamment pour sa cohésion, peuvent excéder ceux d'un transfert du pouvoir au civil. J. Linz et A. Stepan soulignent cependant que ce risque est d'autant plus grand dans un régime militaire non-hiérarchique, dès lors que la hiérarchie militaire a moins de raison de s'identifier au gouvernement en place : le cas de la transition grecque est un exemple de cette situation. Mais les deux auteurs notent surtout que cette distinction joue durant l'étape de la consolidation : la consolidation démocratique est d'autant plus difficile après un régime militaire hiérarchique que l'institution militaire elle-même peut être mise en cause pour sa participation à la dictature, tandis que les nouveaux dirigeants sont tenus de composer avec elle. Dans le cas d'un régime non-hiérarchique en revanche, ce n'est finalement qu'une partie de l'armée qui est incriminée, avec le soutien éventuel d'une hiérarchie militaire qui y trouve un moyen de restaurer son autorité (Linz, Stepan, 1996, p. 67-68). Le soutien que la hiérarchie militaire portugaise apporte à l'instauration d'élection libre en 1976 est révélateur sur ce point : alors que l'armée subit un processus de désintégration du fait de son extrême politisation depuis la révolution des œillets, le respect du processus électoral devient un élément de la stratégie de cette hiérarchie pour procéder à une dépolitisation de ses troupes (Linz, Stepan, 1996, p. 122).

L'attention particulière qu'ils accordent à la notion de consolidation, aux critères permettant de parler d'une véritable démocratisation du système politique et non simplement d'une libéralisation de celui-ci, permet enfin aux deux auteurs de s'interroger sur la place des forces armées dans les nouveaux régimes. Sur ce point, les références faites aux « prérogatives » reconnues à l'armée dans le nouveau régime méritent d'être retenues. La notion de prérogatives est directement reprise des travaux d'A. Stepan, qui l'utilisait notamment pour comparer la place des militaires dans les processus de transition démocratique en Amérique Latine et en Espagne. Il les définissait comme « *les domaines dans lesquels, de manière contestée ou pas, les membres de l'institution militaire considèrent qu'ils ont un droit ou un privilège, formel ou informel, à exercer un contrôle ou à jouer un rôle* » (Stepan, 1988, p. 92). Ces domaines peuvent recouvrir des enjeux directement liés aux questions de défense, mais aussi extérieurs à celles-ci : organisation de l'appareil militaire, montant des dépenses militaires, rôle constitutionnellement attribué aux militaires dans le système politique, responsabilités dans la direction des entreprises publiques, de la police, des services de renseignement, etc... La prise en compte de ces prérogatives leur permet notamment d'analyser l'évolution des relations civil-militaires dans le cadre du changement de régime. A

propos de la tentative de coup d'Etat de 1982 en Espagne, ils soulignent ainsi qu'un modèle de relations civil-militaire vraiment démocratique suppose une faible contestation par les militaires des choix faits par les dirigeants civils, et une reconnaissance des prérogatives limitées qui leurs sont accordées (Linz, Stepan, 1996, p. 110). Ils offrent ainsi une grille de lecture qui va au-delà des seuls conflits entre hiérarchie militaire et gouvernement, particulièrement fréquents dans l'armée latine des années 1980-1990, pour intégrer la place occupée par l'armée dans le système politique. Cette grille de lecture permet notamment à A. Stepan de mettre en évidence les différences existant entre les transitions brésiliennes ou espagnoles, apparemment proches pour ce qui concerne le degré d'affrontement entre autorités militaires et civiles, mais nettement différentes dès lors que l'on observe les compétences reconnues à l'armée dans les deux systèmes politiques (Stepan, 1988, p. 126). Ce faisant, les deux auteurs ouvrent la voie à une prise en compte des conditions d'élaboration des politiques de défenses, voire des politiques publiques en général, et aux rôles respectifs que vont y tenir acteurs civils et militaires.

L'accent mis sur tout ce qu'il y a de non militaire dans l'intervention en politique des militaires constitue donc le principal intérêt des travaux de J. Linz. D'abord parce qu'il permet de dégager l'analyse d'une excessive focalisation sur les aspects les plus pittoresques, mais pas forcément les plus instructifs, de cette intervention, comme les coups d'Etat. En mettant au second plan les ressources coercitives de l'armée, il souligne les ressorts spécifiquement politiques de cet interventionnisme et la perméabilité des forces armées à leur environnement civil. Ensuite, parce qu'il laisse ouverte la question de la légitimité, ou de la légitimation, de cet interventionnisme, en mettant au jour les logiques par lesquelles il est susceptible de recevoir l'adhésion d'acteurs dans les rangs de l'armée, mais aussi en dehors de celle-ci. Au-delà du débat entre tenants d'une approche libérale, ou réaliste, du rôle politique des militaires, il montre que cette légitimation est avant tout fonction du contexte propre à chaque cas, et des stratégies développées par les acteurs concernés. Enfin parce qu'il montre que cette légitimation du rôle politique des militaires ne concerne pas seulement le registre de l'action politique, des éventuels soutiens ou défections des militaires à l'égard d'un régime, mais aussi celui de l'action publique, et de leur participation à des processus de prise de décision. C'est à partir de ces différents constats que l'on peut envisager quelques pistes pour une comparaison renouvelée des modes de contrôle des militaires dans les régimes démocratiques.

Conclusion : pistes pour une analyse comparée des régimes démocratiques de contrôle des militaires ?

La comparaison des modes de contrôle politique des militaires dans les régimes démocratiques contemporains se pose de manière forcément renouvelée pour le politiste. Les débats sur cette question, on l'a vu, ont pris leur essor à un moment où la montée en puissance des militaires au sein de la société américaine constituait un élément du débat public. Ils ont été prolongés par une réflexion sur la situation des nouvelles nations et plus largement des régimes non démocratiques. Si cette thématique a connu un nouvel intérêt depuis le milieu des années 1990, c'est principalement en réaction aux nombreux conflits apparus depuis la fin de la guerre froide entre les élites militaires et civiles aux Etats-Unis. Cette situation de conflit ouvert apparaît cependant plus comme une exception que comme la règle au sein des démocraties occidentales. La question est donc de savoir ce que l'on compare dès lors que l'on se consacre au problème du contrôle politique des militaires en démocratie.

C'est sur ce dernier point que les travaux de J. Linz peuvent apporter quelques éléments de réponse. On l'a vu, le traitement qu'il réserve à la question du rôle politique des militaires rompt avec les travaux consacrés à cette question antérieurement. D'abord parce qu'il minore l'importance traditionnellement accordée aux conflits ouverts entre militaires et civils, en soulignant qu'ils ne sont qu'une dimension du décalage pouvant exister entre modes de contrôle des militaires démocratiques et non démocratiques. Ensuite, parce qu'il relativise l'enjeu de cette distinction entre civils et militaires, en soulignant les collusions susceptibles de s'établir entre les deux types d'acteurs, mais également en montrant les limites d'une distinction entre régime militaire et régime civil. Enfin parce qu'il met l'accent sur l'activité de légitimation qui s'attache à cet interventionnisme des militaires, en insistant sur la production par les acteurs d'un certain nombre de représentations des rôles attribués aux acteurs civils et militaires.

Dans cette perspective, la contribution des réflexions de J. Linz à l'étude de cette question oriente fermement l'analyse vers une typologie de ces modes de contrôle politique des militaires. La distinction qu'il propose avec A. Stepan entre « ampleur de la contestation militaire » et « ampleur des prérogatives reconnues à l'armée », souligne les dynamiques distinctes auxquelles peuvent obéir ces deux dimensions : l'enjeu que représentent les relations civils-militaires y apparaît largement indépendant du degré de contestation, et donc de conflit, auquel il peut donner lieu dans un contexte particulier. Même si elle est principalement conçue pour rendre compte de systèmes politiques en transition, elle incite à comparer la nature de ces relations dans des démocraties consolidées où leur caractère conflictuel est très différent. Au-delà des affrontements publics que peuvent susciter des décisions ponctuelles, leur approche oriente en outre l'attention vers des modalités plus routinières de la définition des rapports entre civils et militaires, à l'occasion de la définition et de la mise en œuvre des politiques de défenses (Joana, 2002, 2004). Dans le même temps, l'accent qu'ils mettent sur le degré de légitimité accordé aux compétences accordées aux militaires dans des domaines variés mérite d'être retenu. Loin de reposer sur une conception idéale du contrôle politique des militaires, leur approche insiste plutôt sur la reconnaissance dont ces prérogatives peuvent faire l'objet de la part des acteurs concernés. En soulignant que le contrôle politique des militaires repose sur un certain nombre de normes, susceptibles d'être admises, ou contestées, à la fois par des civils et par des militaires, ils permettent de relativiser des approches qui tendent à réduire leurs relations à une interaction entre des acteurs mues uniquement par la maximisation de leurs intérêts respectifs (Avant, 1994 ; Feaver, 2003).

Ensuite, la relativisation de l'opposition entre civils et militaires qu'opère J. Linz, apparaît particulièrement pertinente. Un certain nombre de travaux récents ont en effet souligné le caractère trop systématique de l'opposition entre civils et militaires sur laquelle reposent les analyses classiques du contrôle politique des militaires (Schiff, 1995). Leurs auteurs évoquent la fusion qui s'opère entre civils et militaires impliqués dans la définition des politiques de sécurité (Roman, Tarr, 1998, 2000, Gibson et Snider, 1999). Ce constat n'est pas entièrement nouveau : M. Janowitz soulignait déjà à la fin des années 1950 ce rapprochement entre certaines élites militaires et des acteurs civils. Si ces rapprochements ne font pas perdre toute leur pertinence aux questionnements en termes de contrôle politique des militaires, ils imposent néanmoins de les reconsidérer profondément (Feaver, 1999). En ce qui concerne les acteurs, l'opposition majeure à retenir ne se situe pas simplement entre civils et militaires, mais renvoie plutôt, comme cela a été montré pour d'autres types de politiques publiques, à un clivage entre des acteurs directement impliqués dans le secteur de la défense et des acteurs extérieurs à celui-ci. La mise en œuvre des réformes qui ont affecté les armées européennes

depuis le début des années 1990 mettent en évidence à la fois les rapprochements entre civils et militaires susceptibles de s'opérer au sein même du secteur de la défense et les conflits qui se sont creusés avec d'autres instances interministérielles, comme les ministères des finances par exemples. La négociation des budgets militaires, mais aussi les tentatives d'introduction de modes de gestion inédits au sein des ministères de la défense (Genieys Joana, Smith, 2000 ; Joana, Smith 2003 ; Joana, 2004), apparaissent ainsi comme autant d'enjeu majeur de ces rapports au sein des régimes démocratiques contemporains, que les analyses classiques du contrôle politique des militaires échouent à prendre en compte.

Ce constat ne fait pas pour autant perdre toute sa pertinence à la question des rapports entre civils et militaires au sein des régimes démocratiques. L'accent que les travaux de J. Linz mettent sur les modes de légitimation des rôles militaires et civils le montre. Au-delà des modes d'intervention mis en œuvre par les militaires dans les régimes qu'il étudie, il a en effet souligné l'importance des représentations du rôle de l'armée et des militaires dans le système politique auxquelles adhèrent les acteurs. L'examen de certains aspects des politiques de défense mettent en évidence la plasticité des rôles civils et militaires et des représentations qui y sont attachés au sein des régimes démocratiques (Joana, Smith, 2006). Dans cette perspective, la question des rapports entre civils et militaires renvoie donc plutôt à la nature des représentations produites et aux modalités de leurs productions, à l'occasion des interactions qui se nouent entre les différents acteurs, sectoriels ou extra-sectoriels, qui sont associés à la définition de ces politiques. La prise en compte de cette double dimension, à laquelle nous encourage les travaux de J. Linz, apparaît comme un moyen de rendre compte de la nature originale des modes de contrôle politique des militaires dans les démocraties contemporaines.

Bibliographie

- Armed forces and Society* (1998), « A Symposium on Civil-Military Relations », vol. 24, n° 3, printemps, p.
- Avant D. (1994), *Political Institutions and Military Change. Lessons From Peripheral Wars*, Ithaca, Cornell university Press.
- Bland D. L. (1999), « A Unified Theory of Civil-Military Relations », *Armed Forces and Society*, vol. 26, n° 1, automne, p. 7-26.
- Burk J., « Theories of Democratic Civil-Military Relations », *Armed Forces and Society*, vol. 29, n° 1, automne, p. 7-29.
- Cotter A., Edmunds T., Forster A. (2002), « The Second Generation Problematic : Rethinking Democracy and Civil-Military Relations », *Armed Forces and Society*, vol. 29, n° 1, hiver, p. 31-56.
- Desch M. C. (1999), *Civilian Control of the Military. The Changing Security Environment*, Baltimore, Johns Hopkins University Press.
- Erkicht A. A. (1972, 1^o ed. 1956), *The Civilian and the Military. A History of the American Antimilitarist Tradition*, Colorado Springs, Ralph Myles.
- Feaver P. D. (1996a), « Delegation, Monitoring and Civilian Control of the Military : Agency Theory and American Civil-Military Relations », John M. Olin Institute for Strategic Studies, Harvard University, *Project on US Post Cold War Civil-Military Relations, Working Papers*, 36 p.
- Feaver P. D. (1996b), « The Civil-Military Problematique : Huntington, Janowitz and the Question of Civilian Control », *Armed Forces and Society*, vol. 23, n° 2, 1996, p. 149-178.
- Feaver P. D. (1999), « Civil-Military Relations », *Annual Review of Political Science*, vol. 2, juin, p. 211-241.
- Feaver P. D. (2003), *Armed Servants. Agency, Oversight, and Civil-Military Relations*, Cambridge, Harvard U. P.

- Finer S. E. (2002, 1^o ed. 1962), *The Man on Horseback. The Role of the Military in Politics*, New Brunswick, Transaction Publishers
- Genieys W., Joana J., Smith A. (2000), *Professionnalisation et condition militaire : une comparaison France/Grande-Bretagne*, Paris, Les documents du C2SD.
- Gibson C. P., Snider D. M. (1999), « Civil-Military Relations and the Potential to Influence : A look at National Security Decision-Making Process », *Armed Forces and Society*, vol. 25, n^o 2, p. 193-218.
- Huntington S. P. (1985, 1^o ed. 1957). - *The Soldier and the State. The Theory and Politics of Civil-Military Relations*, Cambridge, Harvard U. P.
- Huntington S. P. (2006, 1^o ed. 1968), *Political Order in Changing Societies*, New Haven, Yale U. P.
- Janowitz M. (1964), *The Military in the Political Development of New Nations*, Chicago, University of Chicago Press.
- Janowitz M. (1971, 1^o ed. 1961), *The Professionnal Soldier. A Social and Political Portrait*, New York, Free Press.
- Joana J. (2002), « La “condition militaire“ : Inventions et réinventions d’une catégorie d’action publique » *Revue Française de Science politique*, vol. 52, n^o 4, août, pp. 449-467.
- Joana J. (2004), « Les politiques de la ressource humaine des armées en France et en Grande-Bretagne : les sens d’une réforme », *Revue Française de Science Politique*, vol. 54, n^o 5, octobre, pp. 811-827.
- Joana J., Smith A. (2005), *Professionnalisation des armées et gestion de la ressource humaine. Politiques et acteurs en Europe*, Paris, Les documents du C2SD.
- Joana J., Smith A. (2006), « Changing French Military Procurement Policy : The State, Industry and “Europe“ in the Case of the A400M », *West European Politics*, vol. 29, n^o 1, janvier 2006, p. 70-89.
- Johnson J. (1962), *The Role of the Military in Under-developed Countries*, Princeton, Princeton U. P.
- Journal for Strategic Studies* (2003), « The Civil Military Gap in Comparative Perspective », vol. 26, n^o 2, juin, p. 1-63.
- Kohn R. H. (1994), « The Crisis in Civil-Military Relations, *The National Interest*, n^o 35, printemps, p. 3-17.
- Kohn R. H. (2002), « The Erosion of Civilian Control of the Military in The United States today », *Naval War College Review*, vol. LV, n^o 3, été, p. 9-59.
- Lasswell H. (1937), « Sino-Japanese Crisis : the Garrison State versus the Civilian State », *The China Quarterly*, n^o 11, automne, p. 643-49.
- Lasswell H. (1997), *Essays on the Garrison State*, New Brunswick, Transaction Publishers
- Lerner D., Robinson R. D. (1960), « Swords and Ploughshares : the Turkish Army as a Modernizing Force », *World Politics*, octobre, p. 19-44.
- Linz J. J. (1970), « An Authoritarian Regime : Spain » dans Allardt E., Rokkan S. eds., *Mass Politics. Studies in Political Sociology*, New York, The Free Press.
- Linz J. J. (1975), « Totalitarian and Authoritarian Regimes », dans Greenstein F. I., Polby N. W. eds., *Handbook of Political Science*, Reading, Addison-Wesley, vol. 3, pp. 175-411.
- Linz J. J., Stepan A. (1978), *The Breakdown of Democratic Regime*, Baltimore, John Hopkins University Press, 2 vol.
- Linz J. J., Stepan A. (1996), *Problems of Democratic Transition and Consolidation. Southern Europe, South America, and Post-Communist Europe*, Baltimore, John Hopkins University Press.
- Mills C. W. (1969, 1^o ed. 1956), *L’Elite du pouvoir*, Paris, Maspero.
- Nun J. (1965), « The Middle-Class Military Coup », in C. Veliz ed., *The Politics of Conformity in Latin America*, Londres, Oxford U. P., p. **compléter**
- O’Donnell G. (1986, 1^o ed. 1976), « Modernization and Military Coups : Theory, Practice, and the Argentine Case », in *Armies and Politics in Latin America*, Lowenthal A. F., Fitch J. S. eds., *Armies and Politics in Latin America*, New York, Holmes and Meyer.
- O’Donnell G. (1988), *Bureaucratic Authoritarianism. Argentina 1966-1973 in Comparative Perspective*, Berkeley ; University of California Press.
- Pauker G. J. (1959), « Southeast Asia as a Problem Area in the Next Decade », *World Politics*, XI, avril, p. **(compléter)**

- Pauker G. J. (1962), « The role of the Military in Indonesia », dans Johnson J., *The Role of the Military in Under-developed Countries*, Princeton, Princeton U. P., p. 185-230.
- Pye L. W. (1962a), « Armies in the Process of Political Modernization », dans Johnson J., *The Role of the Military in Under-developed Countries*, Princeton, Princeton U. P., p. 69-89.
- Pye L. W. (1962b), « The Army in Burmese Politics », dans Johnson J., *The Role of the Military in Under-developed Countries*, Princeton, Princeton U. P., p. 231-251.
- R. L. Schiff, « Civil-military Relations Reconsidered : A Theory of Concordance », *Armed Forces and Society*, vol. 22, n° 1, 1995, pp. 7-24.
- Roman P. J., Tarr D. W. (1998), « The Joint Chief of Staff : From Service Parochialism to Jointness », *Political Science Quarterly*, vol. 113, N° 1, p. 91-111.
- Roman P. J., Tarr D. W. (2001), « Military Professionalism and Policymaking : iIs There a Civil-Military Gap at the Top ? If so, Does it Matter ? », dans Feaver P. D., Kohn R. H., *Soldiers and Civilians. The Civil-Military Gap and American National Security*, Cambridge, MIT Press.
- Rouquié A dir. (1980), *Les partis militaires au Brésil*, Paris, Presses de Science Po.
- Rouquié A. (1982), *L'Etat militaire en Amérique Latine*, Paris, Seuil.
- Rouquié A. (1985), « Changement politique et transformations des régimes », in J. Leca, M. Grawitz dir., *Traité de science politique*, vol. 2, p. 599-633.
- Shils E. (1962), « The Military in the Development of the New States », dans Johnson J., *The Role of the Military in Under-developed Countries*, Princeton, Princeton U. P., 1962, p. 7-67.
- Snider D. M., Carlton-Carew M. A. eds. (1995), *U. S. Civil-Military Relations. In crisis or Transition ?*, Washington D. C., Center for Strategic and International Studies.
- Stepan A. (1971), *The Military in Politics. Changing Patterns in Brazil*, Princeton, Princeton U. P.
- Stepan A. (1973), « The New Professionnalism of Internal Warfare and Military Role Expansion », in A. Stepan ed., *Authoritarian Brazil*, New Haven, Yale U. P.
- Stepan A. (1988), *Rethinking Military Politics. Brazil and the Southern Cone*, Princeton, Princeton U. P.
- Vagst A. (1967, 1° ed. 1967), *A History of Militarism. Civilian and Military*, New York, Free Press.